

Pas de salaire ...

... pour les braves

Une position inflexible du Gouverneur lors du CCE du 18 mai 2015

Lors du dernier CCE, malgré les interventions de l'ensemble des organisations syndicales et les nombreux retours de motions signées par le Personnel, le Gouverneur s'est montré intransigent : il n'y aura pas d'augmentation salariale en 2015 à la Banque de France.



Il lui a été rappelé ses propos sur la redistribution des gains de productivité au Personnel. Le Gouverneur a souligné le fait que la masse salariale avait augmenté entre 2013 et 2014, ce qui ne permettait pas d'envisager des augmentations salariales sans entraîner l'utilisation du droit de véto par le censeur au Conseil Général de la Banque. De plus, l'augmentation de 1% des salaires via la revalorisation de la prime de bilan en 2014 avait été acceptée par le censeur en échange d'une réforme des carrières ... réforme venant seulement d'être lancée (un tract suivra sur les intentions de la Banque sur ce sujet).

Une nouvelle fois, le gouvernement de la Banque fait le choix de ne pas reconnaître le travail et la conscience professionnelle de l'ensemble des agents de la Banque dans un contexte de profonde mutation.

C'est scandaleux !

Les Bonis-Menteur !

Jour de boni : une limitation sans raison valable.

Cerise sur le gâteau, la Banque a, parallèlement à notre augmentation de 0%, annoncé son intention de limiter le nombre de jours maximum de boni. Aucune des raisons invoquées ne nous ont convaincus : il s'agirait de pointer d'une part les soi-disant cas « d'abus » correspondant finalement aux quelques collègues (80 sur près de 12 000 bénéficiant des bonis) qui, en fin de carrière, du fait du CET, peuvent bénéficier jusqu'à 19 jours de boni. Et d'autre part, faire référence à la limite fixée à 2 jours chez les fonctionnaires... au cas où la Cour des Comptes viendrait dénoncer cette différence dans un de ses rapports. Une nouvelle fois la comparaison avec la fonction publique ne se fait que lorsqu'il s'agit de régression... par contre pour les systèmes plus favorables, les mêmes nous rappellent que nous ne sommes pas fonctionnaires !

Une nouvelle fois l'ensemble des organisations syndicales a dénoncé cette régression **injustifiée et injustifiable**, mais le Gouverneur a confirmé qu'il ne reviendrait pas sur sa décision.

Le seul point sur lequel il a accepté de discuter, est la répartition des 1,5 millions d'euros d'économies générés par cette limitation. La proposition initiale était une répartition par tiers :

- ⇒ 1/3 CDR,
- ⇒ 1/3 sur prime Grandes villes et Ile-de-France,
- ⇒ 1/3 sur la participation de l'employeur à la complémentaire santé (environ 4%).

La demande unanime de faire bénéficier le plus grand nombre de cette redistribution a été entendue puisque le Gouverneur a accepté une répartition différente :

- ⇒ 1/3 CDR d'équipe,
- ⇒ 2/3 sur la complémentaire santé soit +8% (1 million d'euros).

En fin de CCE, il a également concédé l'ajout d'1 million d'euros sur le financement de la mutuelle, portant la revalorisation de la participation employeur aux alentours de 16%. Il a également accepté que la participation de l'employeur à la cotisation complémentaire santé soit réévaluée pour les retraités, car ils subissent eux aussi un gel de leur pension cette année (nous n'avons pas encore de précision chiffrée pour les retraités).

Ce point est à l'ordre du jour de la Commission du Personnel du 5 Juin.

Le SNABF Solidaires sera très vigilant lors de cette réunion et rappellera au DGRH **l'opposition du Personnel à cette limitation de nos jours de bonis.**